

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mercredi 17 Mai 2023	<b>Séance du Mardi 23 Mai 2023</b>
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-trois, le vingt-trois Mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : <b>37</b>	
Présents : <b>30</b>	Pour : <b>37</b>	
Absents : <b>8</b>	Contre : <b>0</b>	
Représentés : <b>7</b>	Abstention : <b>0</b>	
Rapporteur	Francis BARDEAU	Vice-Président en charge des Ressources Humaines et des Finances

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Christiane FULCRAND (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), représentée par M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Patrick JAURES (Mourèze) représenté par M. Marc CARAYON (Lacoste), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Bernard COSTE (Octon), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Laurent ALBERT (Villeneuveville).

### **Budget général 2023 – Décision modificative n°1**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-11, L2313-1 et R.5211-13,

Vu la délibération n°2023.04.11.23 relative à l'adoption du budget primitif 2023 du budget principal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le Conseil communautaire a approuvé le 11 avril dernier, le budget primitif 2023 du budget général selon la nomenclature comptable M57. Deux inscriptions budgétaires aux chapitres de dépenses imprévues de fonctionnement et d'investissement, respectivement 20 000 euros et 50 000 euros ont été communiquées dans le rapport de présentation du budget primitif.

Selon la nomenclature M57, il n'est pas possible de voter des crédits de paiement pour dépenses imprévues mais seulement des autorisations d'engagement et de programme pour dépenses imprévues. Ce dispositif est remplacé par la fongibilité des crédits, à savoir la possibilité pour l'exécutif de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7,5% des dépenses réelles du budget.

La conséquence budgétaire est d'avoir voté un budget en suréquilibre du montant des dépenses imprévues soit 70 000 euros.

En accord avec les services de la Préfecture, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver une décision modificative qui permettra de ramener le budget à l'équilibre. Il est proposé d'inscrire des dépenses supplémentaires au chapitre 012 – dépenses de personnel en fonctionnement et sur l'opération 1000 en investissement.

Par ailleurs, un déséquilibre des opérations d'ordre est constaté sur les travaux en régie entre les recettes de fonctionnement et les dépenses d'investissement qui doivent être identiques. En conséquence, il est proposé de corriger cette erreur comptable sur ce chapitre budgétaire.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la Commission Ressources et Moyens Généraux du 03 mai 2023.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU et après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITE,**

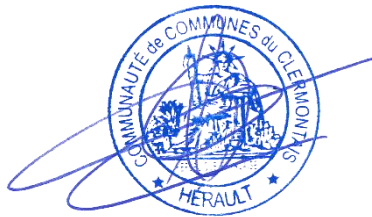
- **APPROUVE** la décision modificative permettant à l'assemblée délibérante, de modifier en cours d'exercice la prévision budgétaire inscrite initialement au budget primitif, selon les ajustements budgétaires détaillés ci-après :

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
Chap.	Désignation	DM n°1	Chap.	Désignation	DM n°1
<i>Rappel dépenses fonctionnement – Total BP 2023</i>		26 990 483,75	<i>Rappel recettes fonctionnement – Total BP 2023</i>		27 010 483,75
012	Dépenses de personnel	+ 20 000,00			
<b>Total DM 1</b>		<b>+ 20 000,00</b>	<b>Total DM 1</b>		<b>0,00</b>
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>27 010 483,75</b>	<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>27 010 483,75</b>

Dépenses investissement			Recettes investissement		
Chap.	Désignation	DM n°1	Chap.	Désignation	DM n°1
<i>Rappel dépenses investissement – Total BP 2023</i>		7 165 836,07	<i>Rappel recettes investissement – Total BP 2023</i>		7 215 836,07
Op.1000	Investissements courants	+ 35 500,00			
040	Opérations d'ordre	+ 14 500,00			
<b>Total DM 1</b>		<b>+ 50 000,00</b>	<b>Total DM 1</b>		<b>0,00</b>
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>7 215 836,07</b>	<b>Total recettes investissement</b>		<b>7 215 836,07</b>

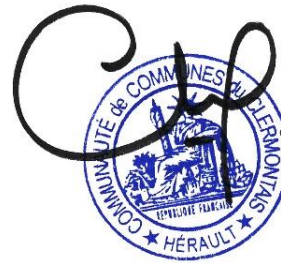
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Isabelle SILHOL

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL